

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 09/07/2018

Pour l'autorité Compétente  
par délégation

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)



## Délibération **2018BS89** du Bureau Syndical Du Parc naturel régional du Luberon

### OBJET : GARDE REGIONALE FORESTIERE – DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION

L'an deux mille dix-huit et le 24 mai à 13h 15, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mai, se sont réunis à Mirabeau dans la salle Du Barry, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

#### Etaient présents :

Mmes SANTONI, CHRISOSTOME, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, GATIN, GIAI-GIANETTI, BOR, JEAN, MAGNE, PRIMO, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.  
MM. BERGER, CAHOUR, DEILLE, FISCHER, SARDELLA, SAUVAGEON.

#### Avaient donné pouvoir :

Mme LETTERON à Mme SARTO-BARANCOURT,  
M. FRAYSSINET à M. SAUVAGEON.

#### Etaient excusés :

Mme COMBE, DAPRES, MM. DAUMAS et MATHERON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2°

Vu la délibération 2018CS06 du Parc du 9 janvier 2018,

Vu le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Luberon,

Considérant l'évolution du programme d'aide à la mise en place de la « GARDE REGIONALE FORESTIERE » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** la mise en œuvre en 2018 du dispositif « Garde régionale forestière » pour un montant de 105 106 € TTC comprenant le recrutement de 20 jeunes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 et d'un coordonnateur du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2018, leur équipement, les outils d'information et de sensibilisation du public,
- **DECIDE** le recrutement des emplois saisonniers prévus au BP 2018, à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer la fonction de garde forestier (dans le cadre du dispositif régional de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts), avec une rémunération fixée sur l'indice brut 357, indice majoré 332,

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Madame - Région (77 %)  
signer - Parc du Luberon (crédits)  
à la mise **TOTAL**  
cette décision

81 088 €	- <b>AUTORISE</b>
24 018 €	la Présidente à
<hr/>	toute pièce utile
<b>105 106 €</b>	en œuvre de

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0